



LALLEMAND SOLUTIONS SANTÉ

POSTE TEMPORAIRE – 12 MOIS

Titre de l'emploi : **Technicien, contrôle qualité**
Secteur : Contrôle qualité
Lieu : Harmonium 1

Relevant du Superviseur, contrôle qualité, le *Technicien, contrôle qualité* devra principalement effectuer les analyses et les vérifications nécessaires afin d'assurer la conformité des produits en fonction des spécifications établies.

Responsabilités

- Effectuer les analyses microbiologiques, physico-chimiques et physiques;
- Inspecter et échantillonner les produits en cours et les produits finis;
- Inspecter et échantillonner les matières premières;
- Inspecter et approuver les salles et les appareils de production avant le démarrage de la production;
- Préparer les lames et les examens microscopiques;
- Préparer les milieux de culture, les solutions et le matériel servant aux analyses;
- Préparer les inoculums servant à la production des micro-organismes;
- Décontaminer le matériel par stérilisation;
- Respecter les bonnes pratiques de fabrication, les bonnes pratiques de laboratoire et les procédures d'opérations normalisées;
- Respecter les politiques de santé et sécurité et les politiques du C-TPAT;
- Remplir les dossiers pertinents à la fonction;
- Veiller au respect des spécifications du client;
- Participer à toutes autres tâches connexes.

Exigences du poste

- Posséder un diplôme d'études collégiales en technique de laboratoires, spécialisation biotechnologies ou diplôme équivalent;
- Posséder une expérience de travail dans un poste similaire constitue un atout;
- Connaissances et respect des BPF et PON;
- Faire preuve d'un excellent service à la clientèle;
- Autonomie, travail d'équipe, jugement et souci du détail;
- Capacité à manipuler des charges (25kg);
- Flexibilité d'horaire de travail.

Conditions d'emploi

- Contrat de 12 mois environ;
- Lieu du travail : 17975, rue des Gouverneurs, Mirabel (Québec);
- Horaire de travail de 40 heures par semaine sur un horaire rotatif jour et fin de semaine;
- Taux horaire à selon l'échelle en vigueur;
- Prime de quart de travail de soir et de fin de semaine;
- Programme d'assurance collective et régime de retraite agréé.

Note : L'usage du masculin est employé sans discrimination et dans le but d'alléger le texte.